



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	26.03.11		
Objet :	Demande de subvention auprès de la DRAC pour le financement des travaux de l'église Saint-Michel et de la Chapelle d'Ancézune, phases 2 & 3		
Rapporteur	Béatrice REHOR		
N° Acte	7.5.1		

Soucieuse de poursuivre ses engagements en faveur des travaux de restauration de l'église Saint-Michel et de sa chapelle d'Ancézune, la commune souhaite solliciter la DRAC pour être soutenue dans cet investissement important.

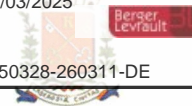
Le montant des travaux des phases 2 et 3 avait respectivement été évalués en 2019 à 111 000 euros et 367 500 euros. L'inflation connue depuis de nombreux mois a conduit à une réévaluation à la hausse de 11.93% des travaux de la phase 1.

Dès lors, il est nécessaire de revoir comme suit les montants des deux prochaines phases :

Phase 2 : Restructuration passage nord et assainissement	Montant estimé en 2019 : 111 000 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 130 000 euros HT
Phase 3 : Restauration des façades de la chapelle d'Ancézune et des arc boutants	Montant estimé en 2019 : 367 500 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 430 000 euros HT
TOTAL	478 500 euros HT 574200 euros HT	560 000 euros HT 672 000 euros TTC

Afin de financer la réalisation de ces deux phases de travaux, la commune de Caderousse entend solliciter plusieurs partenaires financiers :

Coût total de l'investissement (Montant HT)	560 000€	Pourcentage	100%
Participations financières sollicitées			
Contrat ambition Vaucluse 2023 - 2025	210 720 €	37.62%	
DRAC PACA	224 000€	40%	
Autofinancement	125 280	22.38%	



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De solliciter la DRAC pour un soutien à hauteur de 224 000 euros, afin de financer les travaux des phases 2 et 3 de réfection de l'église Saint-Michel et de la chapelle d'Ancézune.
- D'approuver le plan de financement tel qu'il figure dans la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec la présente délibération.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 28 mars 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA